



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

catégorie C

Question écrite n° 101866

Texte de la question

Mme Fanny Dombre Coste appelle l'attention de Mme la ministre de la fonction publique sur la situation des ambulanciers et hospitaliers. En effet, ces professionnels sont encore considérés comme des personnels de catégorie C sédentaires, sans contact avec le patient, alors même qu'ils sont partie intégrante de l'équipage SMUR. Les ambulanciers sont les premiers intervenants, aux côtés des infirmiers. Ils accompagnent les familles, le plus souvent désorientées. Dans les situations d'extrême urgence, il arrive, à la demande du médecin, qu'ils pratiquent les gestes de premiers secours, tels que la réanimation cardio-pulmonaire. Il est également important de noter qu'en période d'attentats les ambulanciers SMUR sont les seuls, avec leur équipage, à avoir accès aux zones d'exclusions, interdites aux autres acteurs du soin. La profession demande donc d'être intégrée à la catégorie active de la fonction publique hospitalière. Elle souhaite savoir ce que le Gouvernement envisage afin de reconnaître pleinement le rôle des ambulanciers SMUR.

Données clés

Auteur : [Mme Fanny Dombre Coste](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101866

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2017](#), page 180

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)